

DÉCISION DU MAIRE

Direction de l'Education
Nathalie OGLIOTTI
Décision n° DEC_2023_098

Objet : Sortie initiation catamaran pendant le séjour de juillet pour les 6-12 ans

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,
CONSIDÉRANT que la Ville propose une sortie d'initiation catamaran pour 40 enfants âgés de 6 à 12 ans

DÉCIDE :

Article 1 : De proposer une activité d'initiation catamaran au Centre Nautique de l'Île Tudy, sis 1 rue des Mousses - 29980 L'Île Tudy, dans le cadre du séjour organisé par la Ville en juillet pour 2 groupes d'enfants de âgés de 6 à 12 ans .

Article 2 : Cette activité se déroulera le lundi 17 juillet et le mardi 18 juillet 2023 de 9h à 12h.

Article 3 : Le tarif est fixé à 40 euros par enfant soit un montant total de 960 euros TTC.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget 2023.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,